

# Impact des mesures réglementaires sur l'utilisation des Céphalosporines de dernières générations et des Fluoroquinolones en filière bovine

## Impact of regulatory measures on the use of the latest generation Cephalosporins and Fluoroquinolones in cattle

CHEVANCE A. (1), MEHEUST D. (1), MOULIN G. (1)

(1) Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (Anses-ANMV), CS 70611, F-35306 Fougères, France

### INTRODUCTION

Les Céphalosporines de dernières générations (C34G) et les Fluoroquinolones (FQ) sont identifiées comme des familles d'importance critique pour la médecine humaine. Leur utilisation en médecine vétérinaire a fait l'objet de mesures réglementaires ces dernières années en France. Quel a été l'impact de cet encadrement législatif et réglementaire sur l'utilisation des C34G et des FQ chez les bovins ? Les résultats présentés ci-dessous sont issus du suivi national des ventes d'antibiotiques (Anses, 2017).

### 1. ENCADREMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES CRITIQUES

L'article 49 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2014) fixe un objectif de réduction de 25 % entre 2013 et 2016 de l'utilisation des antibiotiques appartenant aux FQ et C34G. Dans les lignes directrices pour une utilisation prudente des antibiotiques en médecine vétérinaire, la commission européenne requiert la réalisation d'un antibiogramme pour toute prescription de FQ ou C34G (Commission européenne, 2015). En France, le décret n°2016-317 du 16 mars 2016 précise les conditions de prescription et de délivrance des antibiotiques critiques avec l'interdiction de l'usage préventif ; et pour les usages curatif et métaphylaxique, la réalisation d'un examen clinique, et l'utilisation de l'antibiotique critique si la souche bactérienne identifiée n'est sensible qu'à cet antibiotique.

### 2. UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES CRITIQUES CHEZ LES BOVINS

#### 2.1 TRAITEMENTS PAR VOIE PARENTERALE

En 2016, 15 injectables contenant des C34G (cefquinome et ceftiofur) et 14 injectables à base de FQ (danofloxacine, enrofloxacine et marbofloxacine) ont été commercialisés.

Tableau 1 : Evolution de l'utilisation des C34G et des FQ par voie parentérale en filière bovine ces 10 dernières années

	Poids vif traité total (toutes familles d'antibiotiques)	% de poids vif traité aux C34G	ALEA C34G	% de poids vif traité aux FQ	ALEA FQ
2007	2 040 540	12,80%	0,027	8,47%	0,018
2008	2 070 721	13,96%	0,029	8,54%	0,018
2009	1 888 198	12,37%	0,024	8,91%	0,017
2010	2 126 881	13,61%	0,030	9,56%	0,021
2011	2 222 179	13,88%	0,033	9,16%	0,022
2012	2 325 044	13,63%	0,034	8,49%	0,021
2013	2 261 886	12,53%	0,030	8,49%	0,021
2014	2 382 299	10,59%	0,027	7,70%	0,020
2015	1 785 571	11,10%	0,021	6,77%	0,013
2016	1 881 142	2,81%	0,006	1,79%	0,004

L'indicateur d'exposition ALEA (*Animal Level of Exposure to Antimicrobials*) pour les C34G est de 0,006 en 2016, ce qui signifie que 0,60 % du poids vif de bovins a été traité aux

C34G. En 2016, l'ALEA pour les FQ est de 0,004; ainsi 0,40% du poids vif de bovins a été traité aux FQ.

Entre 2013 et 2016, l'ALEA pour les C34G et les FQ administrées par voie parentérale a diminué respectivement de 81,6 % et 82,7 %.

#### 2.2 TRAITEMENTS PAR VOIE ORALE

Pour l'année 2016, 4 spécialités orales à base de FQ (enrofloxacine et marbofloxacine) ont été commercialisées ; aucune Céphalosporine orale n'est utilisée chez les bovins. En 2016, 0,55 % du poids vif de bovins traité par voie orale a été traité aux FQ (diminution de l'ALEA de 94,8 % entre 2013 et 2016).

#### 2.3 TRAITEMENTS PAR VOIE INTRA-MAMMAIRE

En 2016, seuls 3 produits intra-mammaires à base de C34G (cefquinome et cefopérazone) ont été commercialisés. La totalité des ventes d'intra-mammaires en filière bovine est rapportée à la population de vaches laitières.

Tableau 2 : Evolution de l'utilisation des C34G par voie intra-mammaire en filière bovine ces 10 dernières années

	Nombre de traitements intra-mammaires (toutes familles d'antibiotiques)	% de traitements intramammaires à base de C34G	% de vaches laitières traitées aux C34G
2007	6 249 757	10,32%	16,67%
2008	6 435 754	10,16%	16,93%
2009	5 684 072	11,20%	16,98%
2010	5 588 407	11,76%	17,60%
2011	6 061 773	12,33%	20,40%
2012	5 657 066	14,39%	22,35%
2013	5 465 486	15,28%	22,59%
2014	6 098 918	17,76%	29,29%
2015	4 772 682	11,73%	15,30%
2016	5 195 228	3,30%	4,72%

Alors qu'en 2013, plus de 22 % des vaches laitières ont reçu un traitement intra-mammaire à base de C34G, moins de 5 % des vaches ont reçu ce type de traitement en 2016. Le nombre de vaches traitées avec cette famille par voie intra-mammaire a diminué de 79,1 % entre 2013 et 2016.

### CONCLUSION

La réduction importante de l'utilisation des antibiotiques critiques en filière bovine porte sur l'ensemble des voies d'administration. Les mesures réglementaires encadrant le recours aux antibiotiques critiques en médecine vétérinaire ont permis d'atteindre et de dépasser les objectifs de réduction d'utilisation des Céphalosporines de dernières générations et des Fluoroquinolones fixés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

**Anses, 2017.** Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2016

**Commission Européenne, 2015.** Guidelines for the prudent use of antimicrobials in veterinary medicine (2015/C 299/04)

**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2014.** Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt